



RÈGLEMENT INTERIEUR 2024-2025

Ce présent document a pour but de définir quelques règles simples auxquelles chaque membre du club doit adhérer.

1. Pour des raisons d'assurance et de sécurité, l'accès à la surface de jeu est strictement réservé aux membres du club dont la cotisation est à jour ou aux personnes invitées (cf conditions d'invitation articles 10 et 11).
2. Une tenue de sport correcte et une paire de chaussures de salle, **dont les semelles sont propres et ne marquent pas le sol** (le joueur vient donc avec cette paire de chaussures dans son sac), sont requises pour accéder à la surface de jeu.
3. Tout port de signe ostentatoire de religion est interdit pendant la pratique du badminton lors des créneaux. Le port de couvre-chef (casquette etc....) est également interdit.
4. Chaque membre est tenu de surveiller ses affaires. **Le club décline toute responsabilité en cas de vol.**
5. Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le prêt est possible en dépannage et lors des séances d'essai. Les volants sont à la charge des joueurs sur les créneaux sauf pour les entrainements des jeunes où ils sont fournis. Des tubes de volants plastiques et plumes seront vendus à des tarifs préférentiels par les dirigeants des LPI.
6. Le gardien du complexe n'est pas habilité à ouvrir les rangements de la section Badminton si un responsable de salle n'est pas présent.
7. **Chaque membre s'engage à respecter les lieux et le matériel mis à sa disposition.**
8. Chaque membre est tenu de participer à l'installation des courts en début de créneau mais également au rangement du matériels en fin de créneau. Les horaires indiqués sont ceux de fermeture du gymnase, il convient d'arrêter le jeu 10 minutes avant.
9. **Lors des séances de jeu libre, le joueur respecte les temps de jeu, à savoir : 5 mn d'échauffement + un match en 2 sets gagnants de 21 points ou 20 mn de jeu libre avant de libérer le court.**
Dans le cas de sureffectif les matchs en simple sont interdits ou limités à un set.
10. Concernant les joueurs mineurs, il est formellement interdit d'accéder au gymnase si il n'y a pas d'adulte licencié présent.
11. Un joueur qui souhaite inviter exceptionnellement un joueur licencié dans un autre club doit en faire la demande directement au président via le mail du club : badmontigny95@gmail.com ou par téléphone **mais suffisamment tôt**. L'invité devra amener ses propres volants.
12. Un joueur qui souhaite inviter exceptionnellement un joueur non licencié doit en faire également la demande au président via le mail du club : badmontigny95@gmail.com ou par téléphone **mais suffisamment tôt pour remplir un document d'assurance fédéral**.
13. Entraînement des jeunes :
 - Les joueurs doivent porter short ou jupe et t-Shirt obligatoirement ainsi que des chaussures de salle (on vient avec ses chaussures dans son sac)
 - Les joueurs sont tenus de participer aux séances correspondant à leur(s) groupe(s) d'entraînement(s).
 - Les joueurs sont tenus d'appliquer les consignes données par le ou les encadrants du créneau.
 - Les joueurs sont tenus d'être ponctuels aux séances.
 - Il est demandé aux parents ou représentants légaux de vérifier la présence d'un entraîneur ou animateur dans la salle en début de séance. En cas d'absence exceptionnelle de l'animateur 15 min après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée.
 - Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

14. Formation et bénévolat :

- Les formations fédérales de Badminton (arbitrage, GEO, Filière d'entraînement) sont ouvertes à tous les adhérents à leur demande au comité directeur dans le cadre d'une démarche bénévole.

- Pour toutes formations fédérales de Badminton payé par le club, l'adhérent **s'engage pour un an supplémentaire dans le club par formation effectuée :**

* Pour les GEO, tenus de la table de marque des tournois interne et ceux reçus.

* Pour les arbitres, mise à disposition en cas de rencontre Interclub et pour les différents tournois à domicile. avec l'obligation de faire le nécessaire pour garder son agrément en arbitrant les nombres de match nécessaire par an.

* Pour les formations DAB, MT, Etc ... : mise à disposition pour entraînement jeune, loisirs ou en dépannage si besoin.

En cas de non-respect de l'article 14, Le comité directeur demandera à l'adhérent le remboursement intégral du coût de la formation.

En cas d'infraction constatée par le responsable de salle lors des créneaux, le contrevenant se verra interdire l'accès à la surface de jeu.

Le bureau se réserve le droit, en cas de manquement grave au règlement, d'exclure définitivement le contrevenant.

En adhérent à notre club, vous vous engagez à pratiquer votre sport dans des conditions agréables et une ambiance saine.

Merci

Les membres du bureau